

Le 21 novembre 2023

Madame, Monsieur, Intervenante(e) de liaison,
CIUSSS de l'Est de l'Île de Montréal

**Objet : Rappel concernant la documentation requise lors d'une demande d'hébergement
auprès du Mécanisme d'accès régional (MAR)**

Madame, Monsieur,

Certaines mesures visant à simplifier la documentation requise lors d'une demande d'hébergement ont été mises en place lors de la pandémie COVID-19. Il est à noter que ces mesures sont encore en place à ce jour et ce, jusqu'à nouvel avis. Voici donc un rappel de la documentation requise :

- L'outil d'évaluation multiclientèle (OÉMC) (OCCI ou papier) ou les parties SMAF et « Analyse/recommandation professionnelle » de l'OCCI signée et datée.
- Le CTMSP médical ou une note du médecin confirmant le ou les diagnostics, ainsi que son accord à l'hébergement de l'utilisateur.
- Le rapport de comportements dans SIGASS.
- Le formulaire de consentement signé par l'utilisateur ou son représentant légal valide pour une durée de 365 jours.
- Le plan d'intervention (en cours) de l'utilisateur si disponible.
- Ordonnances (s'il y a lieu).
- Profil pharmacologique.
- Toute autre évaluation jugée pertinente.

Merci pour votre collaboration, je demeure disponible pour toute clarification nécessaire.

Simon Bouchard

Chef de service

Mécanisme d'accès régional, Équipe des infirmières R.N.I. et Brigade P.C.I.

Direction des programmes en santé mentale, dépendance et itinérance

Institut universitaire en santé mentale de Montréal

C.I.U.S.S.S. de l'Est-de-l'Île-de-Montréal (CEMTL)

Cellulaire: (514) 358-5741